



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC

18 avril 2024

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, M David FARGETTE, M Dominique ROCHER, Mme Marie VERNAUDON, M Christophe CELLIER, M David FARGETTE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : Mme Martine JOUVE à M Frédéric EYRAUD, Mme Mathilde MOUCHON à Mme Hélène DE ALMEIDA.

Absents/Excusés : Mme Nelly LEVEQUE, Mme Nathalie ANGLADE, Loïc JOUSSOUYS et Mme Jennifer MAHIEU VAILLE

Secrétaires de séance : Mme Suzanne COZE et M Frédéric EYRAUD

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Affectation de subvention 2024 à l'association VMAC
- 2- Affectation de subvention 2024 à l'association MPTC

Madame le Maire a réuni à nouveau le conseil municipal le 18 avril 2024 pour délibérer sur les points 5 et 6 (affectation de subventions 2024 aux associations VMAC et MPTC) de l'ordre du jour du 10 avril 2024 qui n'ont pas pu être votés en séance pour absence de quorum.

1 – Délibération N° 2024-03-01 : Affectation de subvention 2024 à l'association VMAC

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'association VMAC, après avoir s'être désengagée de la gestion du multi-accueil (crèche) au 30 juin 2023, a décidé dans sa séance du 19 décembre 2023 de ne plus gérer l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire et extrascolaire à partir du printemps 2024.

Pour assurer la continuité de service public, la commune a lancé un marché public de services spécifiques dans le cadre d'une procédure adaptée aux sens des articles L 2123-1 et R 2123-13 du Code de la Commande Publique pour la recherche d'un nouvel exploitant.

Dans ce contexte, les activités de l'association seront réduites et devraient se limiter à la gestion du centre social. En fonction de la situation financière de l'association et de ses activités, pour 2024 la commune envisage le versement d'une subvention maximum établie à 15 000 €. Cette somme pourra

être versée en une ou plusieurs fois selon les documents comptables et financiers et le rapport d'activité transmis par VMAC à la municipalité.

La commune se réserve la possibilité de ne pas verser tout ou partie de l'aide dans l'hypothèse où la situation financière de l'association ne le justifierait pas.

Pour 2024 l'affectation s'établit comme suit :

Association	Communes	Montant de la subvention 2024
Vivre mieux à Chadrac	CHADRAC	15 000 €
TOTAL 2024		15 000 €

La délibération a été adoptée par 14 Pour, 0 Contre, 0 abstention et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Jean-Paul NICOLAS, Nicole LEVET, Serge DEFIX, Hélène DE ALMEIDA, Franck ALLEGRE).

2 – Délibération N° 2024-03-02 : Affectation de subvention 2024 à l'association Maison Pour Tous de Chadrac

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du conseil municipal que l'association Maison Pour Tous de Chadrac (MPTC) poursuit les missions suivantes :

- Favoriser la vie associative et promouvoir tant sur le plan social, sportif, culturel, toutes activités au profit d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Ceci dans une démarche d'éducation populaire basée sur la pratique volontaire de la vie de groupe
- Impulser une politique d'accueil des pratiques amplifiées de la musique en gérant les studios de répétition « la couveuse » et en proposant un accompagnement
- Maintenir une pratique culturelle en proposant régulièrement des spectacles vivants
- Assurer une coordination dans l'utilisation des bâtiments de la MPTC en gérant les plannings d'utilisation du site
- Veiller à la discipline tant des associations que des usagers et fixer des règles impératives qui devront figurer dans un règlement de prêt des locaux établi par le Conseil d'Administration de la MPTC.

Pour l'exercice de ces missions, la commune verse chaque année à la MPTC une subvention conformément à l'application de la convention pluriannuelle signée entre la commune et la MPTC en date du 30 juin 2021.

Pour l'exercice budgétaire 2024, la commune versera à l'association MPTC la somme de 81 200 €.

Pour 2024 l'affectation s'établit comme suit :

Association	Commune	Montant de la subvention 2024
Maison Pour Tous de Chadrac	CHADRAC	81 200 €
TOTAL 2024		81 200 €

AR Prefecture

043-214300469-20240619-2024_04_02-DE
Reçu le 01/07/2024

La délibération a été adoptée par 13 Pour, 0 Contre, 0 abstention et 5 qui n'ont pas pris part au vote
(Corinne BRINGER, Nicole LEVET, Frédéric MENINI, Dominique ROCHER, Franck ALLEGRE).

La séance est levée à 19 h 00

Chadrac le 18 avril 2024

Mme le Maire

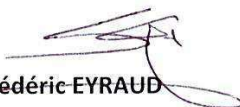


Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

Suzanne COZE



Frédéric EYRAUD

